

COUP DE POUCE VERT éducation #2

Appel à PROJETS



CONTEXTE

Le coup de pouce vert éducation 2 s'inscrit dans une suite d'appels à projets visant à encourager la participation de tous les acteurs du territoire. Les deux premiers « coup de pouce vert » étaient à destination des associations, le premier en octobre 2021, et le second en mars 2022. À leur suite, un appel à projets à destination des écoles primaires (maternelles et élémentaires) et des collèges a été proposé en octobre 2022, afin de **contribuer à la sensibilisation des jeunes publics aux enjeux de la transition écologique**. Le succès rencontré par cet appel à projets nous a incités à proposer une deuxième session, qui vient prolonger l'élan de l'année Capitale Verte de l'Europe 2022.

Ce titre « Capitale Verte de l'Europe » est décerné par la Commission européenne depuis 2010, et récompense chaque année une ville des 27 pays de l'UE qui :

- montre sa capacité à atteindre des objectifs environnementaux élevés ;
- s'engage dans des objectifs permanents et ambitieux pour améliorer l'environnement et le développement durable ;
- peut agir comme un modèle pour inspirer d'autres villes et promouvoir les meilleures pratiques environnementales.

La Ville de Grenoble a été choisie dès sa première tentative, ce qui est rare. Le choix du jury en faveur de Grenoble a été motivé en particulier « pour son approche pionnière de la gestion du climat qui comprend un engagement fort en faveur du changement systémique, et pour son approche innovante de démocratie participative de la gouvernance des villes ».

Cependant, si le titre a été attribué à la Ville de Grenoble, c'est tout le territoire qui s'est trouvé engagé sur ce projet de Capitale Verte de l'Europe. **Grenoble Alpes Métropole et le Département de l'Isère** ont en effet décidé de s'associer à la Ville pour faire de ce projet un **temps fort et moteur sur les enjeux de la transition écologique**.

L'État s'est également mobilisé fortement, ce qui a donné à voir une collaboration active des collectivités publiques, et généré une belle dynamique de territoire, avec une large mobilisation de tous ses acteurs, en particulier les chercheurs, les entreprises et les associations.

Cette année Grenoble Capitale Verte 2022 visait à accélérer les transitions environnementale et sociale déjà initiées sur le territoire. **Désormais, en 2023 et au-delà, la suite nous appartient collectivement.** À nous de faire en sorte que cet héritage demeure vivant, et que nous continuions à nous engager, toujours plus nombreux, pour une société nouvelle, plus attentive au vivant et aux autres.

Nous poursuivons donc la mobilisation des partenaires de l'année Capitale Verte Européenne, mais parmi tous les publics, nous restons convaincus **que nous devons aller en priorité vers les enfants et les jeunes.** Bien sûr parce qu'ils seront les acteurs et les habitants du monde de demain, mais aussi parce qu'au présent ils sont les meilleurs ambassadeurs du changement auprès de leurs familles.

Dans cette perspective, nous sommes donc très heureux de pouvoir vous proposer une deuxième édition de ce coup de pouce vert éducation.

DOTATION GLOBALE ET CONTRIBUTIONS

Le fonds coup de pouce vert éducation 2 est doté de **50 000 euros**.

Ce fonds provient des subventions de l'État au GIP Agence Grenoble Capitale Verte Européenne, au titre de ses missions d'animation du territoire en 2022 et 2023.

BÉNÉFICIAIRES


Cet appel à projets s'adresse aux **enseignants des écoles maternelles et élémentaires, ainsi que des collèges situés dans le département de l'Isère.**

Les projets présentés peuvent l'être par une classe seule, ou par plusieurs classes ensemble. Ils peuvent s'accompagner d'une action sur le temps périscolaire.

PROJETS ÉLIGIBLES

1 - Les thématiques

Le projet Grenoble Capitale Verte de l'Europe est organisé en 12 thématiques :

- Climat
 - Air
 - Energie
 - Nature et Biodiversité
- 

- Produire et consommer autrement
- Inégalités
- Eau
- Santé
- Mobilité
- Alimentation et agriculture
- Déchets
- Habiter la Ville de demain

Les projets présentés doivent s'inscrire dans l'une ou plusieurs de ces 12 thématiques, en les reliant aux 17 Objectifs de Développement Durable.

2 - Les piliers

Par ailleurs, le projet Grenoble Capitale Verte est construit sur 3 piliers :

- **La science**, car c'est à partir de ses constats, de ses avancées, de ses rapports – en particulier ceux du GIEC, que l'urgence de la transition écologique apparaît.
- **La culture**, car c'est à travers le regard des artistes que l'on peut aussi sensibiliser à ces questions, et donner à voir (ou rêver) de nouveaux mondes possibles.
- **La participation citoyenne**, car c'est seulement à travers l'action et l'engagement de chacune et de chacun que cette transition pourra se faire.

Afin de s'inscrire dans **au moins un des 3 éléments de ce triptyque Science, Culture, Participation Citoyenne**, résumé par le slogan « Je pense, je rêve, donc j'agis », les projets doivent, au choix :

- **favoriser la réflexion**, la connaissance ou la prise de conscience (« je pense »);
- **faire appel à l'imaginaire**, avec des formes artistiques (« je rêve »);
- **contribuer au passage à l'action** (« donc j'agis »).

3 - Temporalité

Les projets devront impérativement se dérouler et se conclure pendant l'année scolaire 2023-2024.



Le jury portera une attention particulière sur les points suivants :

- **La cohérence du projet avec l'année Grenoble Capitale Verte de l'Europe** (lien du projet aux 12 thématiques et aux 3 piliers science, culture et participation citoyenne);
- **L'ancrage du projet dans le territoire**, i.e. le lien du projet avec les enjeux et les problématiques rencontrées localement ;
- **La qualité du contenu du projet et ses objectifs pédagogiques** en matière de sensibilisation des élèves au développement durable;
- **L'implication des élèves** dans l'élaboration du projet
- **La temporalité du projet** (projet réalisé sur tout le temps éducatif, comprenant le temps périscolaire, projet récurrent, projet ponctuel...);
- **L'engagement de l'école dans une démarche globale** de développement durable.

RESSOURCES

Pour vous aider à trouver de l'inspiration pour votre projet, nous vous proposons :

- Une rencontre sur la thématique de l'éducation à l'environnement, le **15 mars de 17h à 19h à la Casemate - Grenoble**


Si l'éducation à l'environnement et à la transition est indispensable dans la construction des adultes de demain, elle est aussi, à l'image de l'enjeu dont il est question, complexe et évolutive. C'est pourquoi, pour vous aider à vous repérer dans ce vaste champ des possibles, nous organisons une rencontre sur cette thématique.

Les candidats au coup de pouce vert éducation 2 sont invités à (re) découvrir les associations du territoire et les dispositifs publics disponibles en Isère pour accompagner les projets pédagogiques liés aux transitions environnementales et sociales.

MONTANTS DES AIDES ET MODALITÉS DE VERSEMENT

- **Projet porté par une classe** : aide plafonnée à **250 euros**
- **Projet porté par 2 à 4 classes** : aide plafonnée à **500 euros**
- **Projet porté par 5 à 6 classes** : aide plafonnée à **750 euros**
- **Projet 7 classes et plus** : aide plafonnée à **1000 euros**

Les subventions à destination des écoles maternelles et élémentaires seront versées à la coopérative scolaire de l'école (adhérente à l'OCCE), ou bien à l'association des parents d'élèves de l'école.



Les subventions à destination des collèges seront versées au Foyer socio-éducatif de l'établissement concerné.

Le cas échéant, si le projet est réalisé avec une structure partenaire, celle-ci peut être identifiée comme la bénéficiaire directe de la subvention proposée.

CALENDRIER

Les projets doivent être présentés au plus tard le **Mercredi 26 avril 2023 à minuit**

Via le formulaire en ligne :

[Demander le coup de pouce vert éducation 2](#)

Après instruction par les services des différents partenaires, un jury réunira des représentants du **Rectorat de l'Académie de Grenoble**, de la **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale**, du **Département de l'Isère**, de **Grenoble-Alpes Métropole**, de la **Ville de Grenoble**, de l'**Agence Grenoble Capitale Verte Européenne 2022**.

Les résultats seront communiqués le **vendredi 26 mai 2023**.

COMMUNICATION

Les projets sélectionnés feront l'objet d'une communication spécifique en juin 2023. Cette communication sera pilotée par l'Agence Grenoble Capitale Verte de l'Europe 2022.

CONTACT

jeunesse@greengrenoble2022.eu

